

Image not found or type unknown



ARE et création d'entreprise

Par **louiste**, le **25/05/2024** à **19:40**

Bonjour,

Je me permets de poser une question, car j'ai du mal à trouver cette information.

J'ai pour projet la création d'une entreprise dans l'hébergement qui nécessitera la construction de plusieurs bâtiments, donc un délai assez long avant l'exploitation et donc un délai assez long pour pouvoir se verser un salaire.

J'aimerais savoir si on peut demander à toucher ses droits à l'are si on a déjà créé la société auparavant.

Pour l'instant, le plan c'est de garder mon emploi le temps des constructions, et si possible de toucher le chômage au début de l'exploitation, mais je crois que ce n'est pas possible, car la société sera déjà créée et donc mon inscription à pôle emploi sera refusé ?

Avez-vous plus d'informations sur ce cas particulier.

Bonne journée

Par **Marck.ESP**, le **26/05/2024** à **08:06**

Bonjour et bienvenue

Vous êtes donc certain de quitter votre emploi en ayant droit à l'ARE ?(licenciement, fin de contrat à durée déterminée, rupture conventionnelle, etc.) ?

Avant de venir sur ce forum, avez vous vérifié les conditions spécifiques auprès de France-Travail?

Par **louiste**, le **26/05/2024** à **12:09**

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide.

Oui j'ai demandé à un conseiller pôle emploi qui doit me recontacter.

Oui j'ai prévenu mon employeur à l'embauche et je suis en CDD donc automatiquement j'aurais le droit au are. Mais si la société est créée pôle emploi/France travail peut il refuser mon inscription et donc mes droits ?

Voilà merci pour votre retour

Bonne journée